

SEANCE DU 1er AVRIL 2015

DÉCISION N° 2015 / 20 / A31bis / 3

PROJET DE LIAISON AUTOROUTIERE A31bis: GYE-FRONTIERE LUXEMBOURGEOISE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche du 26 novembre 2014,
- vu sa décision n°2014/41/A31bis/1 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public,
- vu sa décision n°2015/5/A31bis/2 du 7 janvier 2015, désignant le président et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu le projet de dossier du maitre d'ouvrage et de document de synthèse reçus le 25 février,
- vu les propositions du président de la commission particulière du débat public concernant les dates et modalités d'organisation du débat,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article 1:

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2:

Le débat public aura lieu du 15 avril 2015 au 13 juillet 2015. Les modalités d'organisation du débat proposées par le président de la commission particulière, sont approuvées.

Le Président

Christian LEYRIT